

Dans sa séance du 25 novembre 2025 le conseil municipal de la Ville de Thônex a adopté les objets suivants :

1. Délibération administrative DA 2025-019 : Crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de CHF 259'156.- pour réaliser un amortissement complémentaire sur l'exercice 2025

le Conseil municipal décide
par 24 voix pour, 2 abstentions

1. De procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif à la rénovation de la salle de gymnastique, de la chaufferie et du restaurant scolaire de l'école Adrien-Jeandin, (crédit voté en 2008, avec un amortissement de 2008 à 2027) pour un montant de CHF 259'156.-.
2. De comptabiliser cet amortissement complémentaire, dans les comptes 2025, sur la rubrique comptable 217.383 amortissements complémentaires du patrimoine administratif.
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de CHF 259'156.-
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par des plus-values enregistrées aux revenus ou des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

2. Délibération administrative DA 2025-020 : Crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de CHF 1'051'593.- pour réaliser un amortissement complémentaire sur l'exercice 2025

le Conseil municipal décide
par 24 voix pour, 2 abstentions

1. De procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif à la construction de l'Ecole du Bois-des-Arts (crédit voté en 1997, avec un amortissement de 1998 à 2027), pour un montant de CHF 1'051'593.-
2. De comptabiliser cet amortissement complémentaire, dans les comptes 2025, sur la rubrique comptable 217.383 amortissements complémentaires du patrimoine administratif.
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de CHF 1'051'593.-
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par des plus-values enregistrées aux revenus ou des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

3. Délibération administrative DA 2025-021 : Crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de CHF 279'785.- pour réaliser un amortissement complémentaire sur l'exercice 2025

le Conseil municipal décide
par 22 voix pour, 4 abstentions

1. De procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif à la construction de la patinoire du CSSM (crédit voté en 1997, avec un amortissement de 1998 à 2027), pour un montant de CHF 279'785.-.
2. De comptabiliser cet amortissement complémentaire, dans les comptes 2025, sur la rubrique comptable 341.383 amortissements complémentaires.
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de CHF 279'785.-
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par des plus-values enregistrées aux revenus ou par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

4. Fixation du montant des indemnités allouées aux Conseillers administratifs et Conseillers municipaux DA 25-011

le Conseil municipal décide
par 25 voix pour, 1 abstention

1. De fixer pour 2026, le montant des indemnités allouées aux Conseillers administratifs à CHF 305'920,-.
2. De fixer pour 2026, le montant des jetons de présence alloués aux Conseillers municipaux à CHF 102'000,-.
3. De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2026 suivantes :
 - 012.300 Indemnités aux conseillers administratifs
 - 011.300 Indemnités aux conseillers municipaux

5. Versement annuel au FIDU demande d'un crédit d'engagement de CHF 578'200.- DA 25-012

Le Conseil municipal décide
par 26 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 578'200.- pour le versement d'une contribution au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements rubrique (0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 « subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun »).
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 0290.36602 dès 2027.

6. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 177'000.- pour la refonte du site internet de la Ville de Thônex DA 25-013

le Conseil municipal décide
par 25 voix pour, 1 abstention

1. D'accepter la mise en œuvre du projet de refonte du site internet de la Ville de Thônex.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif, un crédit d'investissement de CHF 177'000.- TTC.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense de CHF 177'000.- au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 3320.330, dès la finalisation du projet énoncée sous point 1, dès la mise en service attendue pour janvier 2027.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 177'000.-, afin de permettre l'exécution de ce projet.

7. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'206'000.- pour la rénovation du restaurant scolaire de l'école Adrien-Jeandin DA 25-09

le Conseil municipal décide
par 25 voix pour, 1 abstention

1. D'accepter le projet de travaux de rénovation lourde du restaurant scolaire de l'Ecole Adrien-Jeandin nécessaires pour pouvoir garantir la sécurité des utilisateurs, remettre cet ouvrage en conformité et prolonger la durée de vie la pérennité de cet équipement.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif, un crédit d'investissement de CHF 1'206'000.- TTC.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense de CHF 1'206'000.- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 2170.330, dès la finalisation de la rénovation de cet ouvrage énoncée sous point 1, estimée à début 2026.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 1'206'000.-, afin de permettre l'exécution de ces travaux.

8. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 427'000.- pour des travaux de remplacement et améliorations de l'installation technique du CAD Marcelly et des équipements de ventilation DA 25-06

le Conseil municipal décide
Par 25 voix pour, 1 abstention

1. D'accepter la réalisation des travaux de remplacement et améliorations de l'installation technique du CAD Marcelly et des équipements de ventilation.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 427'000.- destiné à financer les travaux définis sous point 1.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 879.503), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense brute de CHF 427'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 879.330 dès la fin des travaux qui est estimée en 2026.

9. Centre sportif Sous-Moulin (CSSM) rénovation des courts de tennis 1 et 2 CHF 75'000.- (1/3 de CHF 225'000.-) DA 25-016

Le Conseil municipal décide
par 24 voix pour, 2 abstentions

1. D'accepter le projet de rénovation des courts de tennis 1 et 2 du Centre Sportif de Sous-Moulin prévoyant aussi le remplacement de l'éclairage actuel par des luminaires LED.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de réalisation de CHF 75'000.- (1/3 de CHF 225'000.-).
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense de CHF 75'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront sous la rubrique 3416.330 du budget de fonctionnement dès la fin des travaux qui est estimée à 2026.
5. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg.

10. Préavis relatif au projet de plan localisé de quartier (PLQ) N°30102 « Thônex /Communaux d'Ambilly - Pièce A1 » DA 25-017

Le Conseil municipal décide
par 24 voix pour, 2 abstentions

Article premier. – de préaviser *favorablement* le projet de plan localisé de quartier N°30102 « Thônex/Communaux d'Ambilly - Pièce A1 », sous réserve de la prise en compte des précisions et ajustements mineurs proposés par le Département du territoire, à savoir :

Art. 2. — de charger le Conseil administratif de veiller au respect des conditions suivantes :

Art. 3. — d'autoriser le Conseil administratif à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles nécessaires aux aménagements projetés.

11. Préavis relatif au projet de plan localisé de quartier (PLQ) N°30103 « Thônex /Communaux d'Ambilly - Pièce A3 » DA 25-018

Le Conseil municipal décide
par 24 voix pour, 2 abstentions

Article premier. – de préaviser *favorablement* le projet de plan localisé de quartier N°30103-537 « THÔNEX/COMMUNAUX D'AMBILLY - PIECE A3 », sous réserve de la prise en compte des précisions et ajustements mineurs proposés par le Département du territoire, à savoir :

Art. 2. — de charger le Conseil administratif de veiller au respect des conditions suivantes :

Art. 3. — d'autoriser le Conseil administratif à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles nécessaires aux aménagements projetés.

Pour les délibérations, le délai référendaire expire le 26 janvier 2026



Frédéric Piguet
Président du Conseil
municipal 2025-2026